

INTERPELLATION URGENTE

Auteur AdG/LA, par Olivier Turin et Guillaume Sonnati
Objet Les conséquences sociales, économiques et sécuritaires de la fermeture de la raffinerie Tamoil!
Date 09.03.2015
Numéro 4.0136

Actualité de l'événement

La fermeture désormais prévisible de Tamoil.

Imprévisibilité

L'annonce de la fermeture de la raffinerie Tamoil.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Plus de 200 employés et de nombreuses entreprises satellites sont mis dans une situation précaire/ les mesures de sécurisation des installations sont en cours.

Si aucun repreneur n'est trouvé, plus de 220 salariés Tamoil, dont une partie significative est domiciliée sur le Chablais Valaisan, perdront leur travail suite à la fermeture de la raffinerie. Il convient désormais pour les autorités politiques d'intervenir au niveau de la réinsertion professionnelle de ces salariés, afin qu'ils puissent réintégrer le plus rapidement possible le marché du travail. Des mesures devront être instaurées dans ce sens.

En cas de fermeture d'entreprises et de licenciements collectifs en découlant, le SIMT (= Service Interne du Marché du Travail), financé par l'assurance-chômage selon les directives du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), intervient le plus précocement possible, au travers de diverses mesures (conseil, cours de formation et de perfectionnement professionnels, bilan de compétences, aide pour rédiger des dossiers de candidature,...) pour permettre la réinsertion professionnelle des salariés avant que ceux-ci ne se retrouvent au chômage.

Dans le Chablais, une synergie avec le site chimique montheysan pour permettre la réinsertion professionnelle des salariés Tamoil constitue une autre piste d'action. Au cours de leur carrière professionnelle, les salariés de la raffinerie ont développé de multiples compétences dans le domaine de la pétrochimie, dont pourraient bénéficier les entreprises du site chimique. Le centre de formation performant du site chimique pourrait aussi être utilisé par les salariés Tamoil pour faire valider leurs acquis et réaliser des cours de formation ; ces deux mesures seraient financées intégralement par l'entreprise Tamoil.

Hormis la priorité de réinsérer les salariés se pose également la question de la sécurisation des installations en phase d'arrêt. Cette semaine parlementaire coïncide d'ailleurs avec le processus d'arrêt. Au vu des risques sécuritaires pour la population et l'environnement, ainsi que conformément à l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM), les services cantonaux doivent contrôler rigoureusement le processus de sécurisation des installations.

Conclusion

Dans le but de favoriser le plus efficacement possible la réinsertion professionnelle des salariés victimes de la fermeture de la raffinerie, le groupe ADG/LA souhaite obtenir du Conseil d'Etat les réponses aux questions suivantes:

- Est-ce que l'entreprise Tamoil a déjà entrepris les démarches pour la mise en place du SIMT?
- Si oui, quelles mesures SIMT seront mises en place pour les salariés Tamoil?
- Des contacts de la part du Conseil d'Etat ont-ils été instaurés avec les entreprises du site chimique montheysan pour profiter de leur centre de formation, dans le but de valider les compétences des salariés Tamoil d'une part et de leur octroyer des formations spécifiques dans le domaine de la pétrochimie d'autre part, ceci dans l'optique de leur réintégration professionnelle future?

Dans le but de garantir la sécurité de la population, le groupe ADG/LA souhaite obtenir du Conseil d'Etat les réponses aux questions suivantes:

- Comment le Conseil d'Etat s'est-il coordonné avec l'entreprise Tamoil pour contrôler la mise en œuvre des mesures de sécurisation des installations?
- Quel est l'échéancier précis en matière de sécurisation des installations?
- Des sanctions sont-elles prévues par le Canton en cas de non-respect des mesures de sécurisation?